

Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté la résolution approuvant le projet particulier suivant :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Projet particulier PPVL-2024-31 visant à autoriser la subdivision du terrain aux 80-82, 86, 90 et 100, rue Saint-Charles Est et au 175, rue Saint-André (lot 2 006 762) (district de Saint-Charles)	11 février 2025 12 mars 2025

2. Une copie de ce projet particulier peut être consultée sur <http://www3.longueuil.quebec/projets-particuliers-arrondissements> ou en faisant une demande à greffe.vl@longueuil.quebec.
Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 20 mars 2025.

Véronica Mollica
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil